



## Le CODE DE CONDUITE des Semaines Economiques

### Préambule

wirtschaftsbildung.ch est une organisation à but non lucratif qui propose de nombreux programmes et concepts pédagogiques dans le domaine de la formation économique des jeunes. Nous souhaitons donner l'occasion aux jeunes d'expérimenter l'économie, les rendre curieux des interactions économiques et les aider à mieux les comprendre. Nos simulations d'entreprise numériques confrontent les jeunes à des situations qui les font débattre des limites éthiques et les obligent à assumer leurs responsabilités. En fournissant un aperçu de la logique des principes de gestion d'entreprise, nous contribuons à une formation compétente et factuelle de l'opinion politico-économique dans notre démocratie.

Nous sommes fiers que notre offre puisse contribuer à la formation économique de base des jeunes. Les animateurs s'engagent à respecter le présent Code de conduite. Lors des Semaines Economiques organisées dans des lycées en Suisse, dans la Principauté du Liechtenstein et dans des écoles suisses à l'étranger, nous appliquons et transmettons nos valeurs et assumons nos responsabilités envers les élèves, l'école et les organisations compétentes ainsi que nos collègues.

### Bénévolat, formation et culture du feed-back

Les animateurs animent des Semaines Economiques à titre bénévole dans des lycées et des écoles cantonales au nom de wirtschaftsbildung.ch et dans le respect de sa conception de la qualité.

Pour être animateur de Semaines Economiques, il est nécessaire d'avoir suivi les formations et les formations continues conformément aux consignes publiées par wirtschaftsbildung.ch.

Au terme de la Semaine Economique, les animateurs doivent s'assurer que les participants ont bien rendu leur feed-back à l'aide du questionnaire en ligne prédéfini. Les animateurs communiquent également leur feed-back sur la Semaine Economique à l'attention des chambres d'industrie et de commerce organisatrices ou d'autres personnes organisatrices. La facturation des frais s'effectue en fonction des dispositions des chambres d'industrie et de commerce régionales ou des organisations compétentes.

### Responsabilité et exemplarité

Les animateurs assument leurs responsabilités et font figure de modèles pour les élèves, l'école et les organisations compétentes.

- Ils s'engagent à respecter les valeurs communes énoncées dans le présent Code de conduite.
- Ils suivent les instructions de l'école hôte et respectent ses règlements d'interaction avec les élèves.
- Ils assument leurs responsabilités envers les jeunes, l'école, l'organisation compétente et wirtschaftsbildung.ch.
- Leur présentation et leur comportement se veulent exemplaires pour tous les participants.



## **Valeurs communes**

Lors de la Semaine Economique, les animateurs représentent les valeurs suivantes :

### *Attitude neutre<sup>1</sup>*

Les animateurs ne sont pas autorisés à représenter les intérêts de leur entreprise lors d'un engagement bénévole pendant la Semaine Economique.

Ils ne peuvent exercer aucune activité susceptible d'entrer en conflit avec les statuts de l'organisation à but non lucratif wirtschaftsbildung.ch.

### *Création de valeur dans le respect du développement durable*

La création de valeur doit toujours être liée à la recherche d'une durabilité économique, environnementale et sociale. Les conflits d'objectifs qui y sont liés seront abordés activement lors de la Semaine Economique.

### *Respect et tolérance*

Le comportement des participants et les rencontres au sein de la Semaine Economique sont empreints d'un respect mutuel et d'une tolérance absolue.

Tous les participants doivent appliquer les normes actuelles en matière de langage et de savoir-vivre.

Il convient d'éviter toute déclaration et action embarrassante.

Les animateurs ne doivent discriminer aucun participant pour des raisons socio-économiques, culturelles ou religieuses.

## **Matériel pédagogique**

Le matériel pédagogique fourni est soumis aux dispositions en vigueur en matière de droits d'auteur et d'utilisation et, sauf indication contraire, ne doit pas être diffusé ni modifié.

Il ne doit pas non plus relayer de contenus inappropriés.

## **Informations confidentielles**

Les animateurs doivent traiter avec le plus grand soin les informations confidentielles de wirtschaftsbildung.ch.

Ils ne sont pas autorisés à divulguer des informations confidentielles à des tiers sans l'accord de la direction de wirtschaftsbildung.ch.

---

<sup>1</sup> « Les Semaines Economiques doivent leur succès aux animateurs. Les animateurs des Semaines économiques sont des cadres d'entreprises qui interviennent bénévolement. De nombreuses grandes et petites entreprises de Suisse mettent leurs cadres à disposition pour des interventions lors des Semaines Economiques. ».



### **Publications respectant la protection de la personnalité**

Les participants souhaitent souvent qu'une Semaine Economique apparaisse dans les médias. Pour que cela soit possible, les animateurs doivent respecter les règles générales suivantes et, à l'inverse, exiger leur respect.

- Aucun enregistrement (vidéo, son, photo) des jeunes sans le consentement des personnes concernées et, le cas échéant, de leurs tuteurs légaux.
- Aucun enregistrement sur un appareil personnel ni aucune publication d'images et de documents sonores (y compris sur les réseaux sociaux) sans information ni consentement des personnes concernées et, le cas échéant, de leurs tuteurs légaux.
- Aucun enregistrement (vidéo, son, photo) sans information préalable à l'école et, par conséquent, sans clarification des règlements en vigueur. Il convient également d'en informer au préalable les chambres d'industrie et de commerce ou l'organisation compétente et les autres personnes impliquées.

### **Exclusion et conséquences**

Les animateurs qui enfreignent volontairement et de manière répétée le présent Code de conduite se verront retirer leur statut d'animateur. Chaque cas doit faire l'objet d'une enquête séparée et interne par la direction de wirtschaftsbildung.ch. Il en résultera une exclusion du réseau wirtschaftsbildung.ch.

Si des personnes ou des organisations subissent un préjudice en raison du comportement d'un animateur, wirtschaftsbildung.ch se réserve le droit de prendre d'autres mesures.

Mars 2022, wirtschaftsbildung.ch